Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEC67_2023-AU

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Décision du Maire agissant par délégation du Conseil municipal en vertu de la délibération N° DEL88_2022 du 28 juin 2022 (article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décision municipale N° DEC67_2023
MAPA référencé n° 03-2023 portant sur les assurances DO/TRC relatives aux travaux du château Rozé

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEC67_2023-AU

Rapporteur : Le Maire

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le programme de travaux de « **RESTRUCTURATION ET RÉHABILITATION DU CHÂTEAU ROZÉ** » ;

Considérant que l'assurance Dommage-Ouvrage (DO) est une assurance obligatoire que doit souscrire tout maître d'ouvrage notamment en cas de rénovation importante ;

Considérant que l'assurance Tous Risques Chantier (TRC) constitue une garantie supplémentaire ;

Considérant que le maître d'ouvrage, en l'occurrence la ville de Trouy, a la possibilité de souscrire ces deux assurances (DO et TRC) auprès de l'assureur de son choix ;

Vu la consultation référencée MAPA n° 03-2023 effectuée auprès de trois compagnies :

1. SMACL ASSURANCES
2. GAN ASSURANCES
3. GROUPAMA

Vu les offres présentées et leur analyse ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 13 juin 2023, formant la commission MAPA ;

Considérant que l'offre présentée par GAN ASSURANCES répond aux attentes et besoins formulés par la collectivité en termes de prix et de garanties ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 23 mai 2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'attribution du MAPA n° 03-2023 portant sur les assurances Dommages-Ouvrage et Tous Risques Chantier relatives à la restructuration et la réhabilitation du château Rozé à GAN ASSURANCES, Cabinet Vincent de Monval, 35 rue Jean Baffier, 18000 Bourges, pour un montant de cotisations provisionnelles s'élevant à :
  - 10 027,86 € HT soit 14 206,27 € TTC au titre de l'assurance DO ;
  - 4 271,31 € HT soit 4 991,90 € TTC au titre de l'assurance TRC ;

  Et représentant une dépense totale prévisionnelle de 19 198,17 € TTC, dont les crédits ont été prévus et inscrits à l'article 6161 de la section de fonctionnement du BP 2023 de la commune.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 https://www.villedetrouy.fr

Le Maire,
Franck BRETEAU

MAIRIE de TROUY (Cher)

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEC68_2023-AU

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Décision du Maire agissant par délégation du Conseil municipal en vertu de la délibération N° DEL88_2022 du 28 juin 2022 (article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décision municipale N° DEC68_2023
Bilan 2022/2023 des déclarations d'intentions d'aliéner (D.I.A.) non préemptées par la commune

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEC68_2023-AU

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire procède à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A) déposées du 10 mai 2022 au 15 mai 2023 ;

Vu l'état ci-après établi par le service urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'état ci-après établi par le service urbanisme, des DIA 2022-2023 qui ont fait l'objet de décisions de non préemption pour les périodes du 10 mai 2022 au 31 décembre 2022 et du 1er janvier 2023 au 31 mai 2023 :

DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER NON PREEMPTEES PAR LA COMMUNE DU 10/05/2022 AU 31/12/2022		
DATE	**N°**	**PARCELLE/ADRESSE**
11/05/2022	IA01826722B0025	18 bis allée Saint Joseph AL 122- AL163
16/05/2022	IA01826722B0026	1 rue du Grand Chemin Terrain AE 447
23/05/2022	IA01826722B0027	24 rue de Grandfond AH 80
04/05/2022	IA01826722B0028	1 rue de la Rivelaine AA 23
05/05/2022	IA01826722B0029	33 rue du Grand Chemin AE 44
03/06/2022	IA01826722B0030	12 allée Saint Joseph AL 115-AL15-AL 239
03/06/2022	IA01826722B0031	8 allée des Mirabelles AL 271
08/06/2022	IA01826722B0032	14 rue de la Pâture AK 303 -AK 307
09/06/2022	IA01826722B00033	3 impasse du Peson AA 209
13/06/2022	IA01826722B0034	3 rue du Grand Lac AL 66
24/06/2022	IA01826722B0035	24 rue Victor Hugo ZA 135
08/07/2022	IA01826722B0036	20 rue des Acacias AK 84 -AK286
20/07/2022	IA01826722B0037	22 route de Châteauneuf AB 126
20/07/2022	IA01826722B0038	8 rue du Grand Chemin AE 163 - AE 81
20/07/2022	IA01826722B0039	2 impasse de la Pertuisane AA 200
20/07/2022	IA01826722B0040	16 rue des Garennes AE 403 - AE 416
24/08/2022	IA01826722B0041	La Ruette aux Pâtres Terrain ZR 86 et ZR 88

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEC68_2023-AU

DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER NON PREEMPTEES PAR LA COMMUNE DU 01/01/2023 AU 31/05/2023		
DATE	**N°**	**PARCELLE/ADRESSE**
01/01/2023	IA01826722B0001	6 allée des Anémones AL 101
24/01/2023	IA01826723B0002	12 allée Saint Joseph AL 6 et AL 115
26/01/2023	IA018267223B0003	18 chemin du Gros Buisson Terrain ZC 242
27/01/2023	IA01826723B0004	11 rue des Bouleaux AI 61
15/02/2023	IA01826723B0005	9 rue de la Saunière AA 239
10/02/2023	IA01826723B0006	12 rue du Grand Chemin AE 94
15/02/2023	IA01826723B0007	1 rue Calmette et Guérin AL 50
23/02/2023	IA01826723B0008	ANNULE
28/02/2023	IA01826723B0009	67 rue des Moulins ZN 98
15/03/2022	IA01826722B0010	14 allée César AK 245- AK 250
20/03/2022	IA01826723B0011	1 rue du Paradis AL255- AL 258
22/03/2022	IA01826723B0012	18 rue des Frères Lumière ZB 193
23/03/2023	IA01826723B0013	30 les Vallées Froides ZC 90
24/04/2023	IA01826723B0014	9 rue de la Saunière AA 239
24/04/2023	IA01826723B0015	7 Impasse du Fanal AA 150
02/05/2023	IA01826723B0016	6 ter rue du Grand Chemin AE 162
15/05/2023	IA01826723B0017	196 avenue de Saint Amand Terrain AB 164
13/05/2023	IA01826723B0018	17 rue du Meunier AB 176
23/05/2023	IA01826723B0019	allée Saint Sylvain Terrains AD 124 -126- ZT 32
26/05/2023	IA01826723B0020	4 rue de la Rivelaine AA 54

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEC68_2023-AU

29/08/2022	IA01826722B0042	11 rue du Paradis AL 73
01/09/2022	IA01826722B0043	196 av de Saint Amand Terrain AB 61 et AB 63
19/09/2022	IA01826722B0044	11 allée du Petit Pré ZP 51
18/10/2022	IA01826722B0045	19 allée de la Ruette ZR 38
18/10/2022	IA01826722B0046	11 rue du Mai AK 222
18/10/2022	IA01826722B0047	3 allée des Mirabelles AL 262
13/10/2022	IA01826722B0048	39 rue du Grand Chemin AE 40 partie GARAGE
13/10/2022	IA01826722B0049	Les vallées froides Terrain ZC 212- AC 213
13/10/2022	IA01826722B0050	5 allée Saint Jean ZD 77 ET AD 80
18/10/2022	IA01826722B0051	28 rue des Frères Lumière ZB 198
24/10/2022	IA01826722B0052	196 A avenue de Saint Amand AB 59 et AB 64
27/10/2022	IA01826722B0053	22 rue de la Rivelaine AA 45
04/11/2022	IA01826722B0054	15 allée Saint Joseph AL 294
04/11/2022	IA01826722B0055	10 route de la Chapelle AE 12
30/11/2022	IA01826722B0056	24 route de la Chapelle AD 71
27/12/2022	IA01826722B0058	10 route de la chapelle AE 12 en partie (1040m2)
29/12/2022	IA01826722B0059	6 ter des Bouleaux AI 70
30/12/2022	IA01826722B0060	9 chemin du Bodivioux ZR 59

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEC68_2023-AU

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER FONDS DE COMMERCE

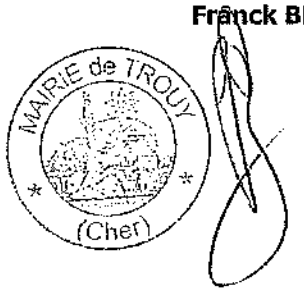
DATE	N°	PARCELLE/ADRESSE
16/11/2022	DC0182672280001	CABINET ESTHETIQUE 2A rue Louise Michel AH 203- AH 2
15/12/2022	IA01826722B0057	PARTS SOCIALES GARAGE ACACIAS 17 rue des Acacias AK 52- AK 176

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER AGGLOMERATION BOURGES PLUS : néant

DECLARATIONS DE PRIORITE : néant

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 https://www.villedetrouy.fr

Le Maire,
Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEC68_2023-AU

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL69_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL69_2023
« Réaménagement et restructuration du château Rozé - travaux d'isolation et de chauffage - ventilation »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL69_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Vu la présentation des projets par la ville de Trouy dans le cadre du CRST 2018-2024 (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) ;

Vu les évolutions des projets de la ville de Trouy ;

Vu l'avenant n° 1 portant révision à mi-parcours du CRST 2018-2024 ;

Vu la thématique E, « PLAN CLIMATIQUE ENERGIE TERRITORIAL », notamment la mesure n° 35 avec comme cadre de référence « PLAN ISOLATION REGIONAL DES BATIMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIFS », où est inscrit l'opération de la ville de Trouy : **« Réaménagement et restructuration du château Rozé : travaux d'isolation et de chauffage-ventilation »** ;

Vu les consultations opérées dans le cadre de la restructuration et de la réhabilitation du château Rozé ;

Vu le Budget primitif 2023, prévoyant les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité des travaux de l'opération « château Rozé » dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuel, référencée AP/CP n° 01-2021 ;

Vu le plan de financement prévisionnel détaillé de l'opération « restructuration et réhabilitation du château Rozé tel qu'annexé ;

Considérant que la collectivité a engagé cette opération le 17/04/2023 ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à approuver l'opération et le plan de financement en découlant ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE**
  - Le projet **« Réaménagement et restructuration du château Rozé : travaux d'isolation et de chauffage-ventilation », mesure n° 35 du CRST 2018-2024 ;**
  - Le plan de de financement de l'opération **« Réaménagement et restructuration du château Rozé »** ci-après pour un montant total de **1 897 355,22 € HT,** comprenant les **« travaux d'isolation et de chauffage-ventilation »** pour un montant de dépenses éligibles à hauteur de **380 137,25 € HT** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région Centre-Val de Loire, au titre du CRST 2018-2024 de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus, une subvention à hauteur de **134 100 €**, représentant un taux de financement de 35 % du montant des dépenses éligibles.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL69_2023-DE

Plan de financement - CRST 35			
Dépenses	**Montant € HT**	**Recettes**	**Montant**
ETUDES	20 000,00	**Aide CRST - mesure 35**	**134 100,00**
HONORAIRES ET FRAIS	160 445,44	Bonification CRST (le cas échéant)	
AUTRES MISSIONS ETUDES ET TRAVAUX	53 632,84	Aide CRST sur géothermie (subvention de base)	61 400,00
TRAVAUX	1 663 276,94	Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER, ...)	0,00
dont dépenses éligibles au plan isolation	***380 137,25***	Etat DETR 2022/2023	543 225,00
		ADEME sur étude faisabilité géothermie	5 055,89
		ADEME COT Enr CPER sur géothermie	64 638,00
		Département Contrat Ville-Centre 2022-2026	230 792,00
		Autofinancement dont emprunt	858 144,33
Total des dépenses	**1 897 355,22**	**Total des recettes**	**1 897 355,22**

La secrétaire,

Béatrice RATELET

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DETAILLE - RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU CHÂTEAU ROZE

DEPENSES

Nature des dépenses	montant HT ou nets	PHASAGE ET TRANCHES OPERATIONNELLES DE TRAVAUX		
		Etudes et Missions	Tranche 1 2022 Tranche ferme au 10/03/2023	Tranche 2 2023 tranche optionnelle au 10/03/2023
Etudes	**20 000,00**	**11 600,00**	**8 400,00**	**0,00**
Etude de Faisabilité réhabilitation du Château	7 800,00	7 800,00		
Etude d'opportunité Chaufferie bois Château	200,00	200,00		
Etude thermique	3 600,00	3 600,00		
Etude faisabilité Géothermie	8 400,00		8 400,00	
Assistant au maitre d'ouvrage	**27 425,00**	**21 175,00**		**6 250,00**
Mission de consultation maitrise d'œuvre et autres prestataires pour réhabilitation du château	7 525,00	7 525,00		
Mission de pilotage des missions de maitrise d'œuvre	9 975,00	9 975,00		
Mission de consultation des entreprises de travaux	3 675,00	3 675,00		
Mission d'assistance pour montage technique des dossiers de demandes de subvention	6 250,00			6 250,00
Maitrise d'œuvre	**133 020,44**	**35 720,00**	**61 120,23**	**36 180,23**
Réhabilitation du Château	**110 776,87**	**20 220,00**	**55 928,44**	**24 628,44**
diagnostic et esquisse	6 800,00	6 800,00		
avant-projet	23 420,00	23 420,00		
études de projet	31 300,00		31 300,00	
assistance à la passation des contrats	3 600,00		1 800,00	1 800,00
visa des études d'exécution	3 476,87		1 738,44	1 738,44
études d'exécution	8 000,00		4 000,00	4 000,00
direction de l'exécution des travaux	30 580,00		15 290,00	15 290,00
assistance aux opérations de réception	3 600,00		1 800,00	1 800,00
Avenant n°1 MISSION SOLIDITE	**5 500,00**	**5 500,00**		
Avenant n°2 AJUSTEMENT HONORAIRES (en cours de préparation conformément aux clauses contractuelles du marché)	**10 382,57**		**5 191,79**	**5 191,79**
Pour sondes géothermie	**6 360,00**			**6 360,00**
Autres prestataires intellectuels	**27 479,67**	**4 950,00**	**13 035,67**	**9 494,00**
Etude sol	4 950,00	4 950,00		
Missions SPS	8 100,00		4 050,00	4 050,00
Missions CTC	10 888,00		5 444,00	5 444,00
Diagnostic avant travaux plomb amiante	3 541,67		3 541,67	
AUTRES FRAIS	**26 153,17**	**0,00**	**17 503,59**	**8 649,59**
Assurances DO (dommage ouvrage) et TRC (tous risques chantier)	17 299,17		8 649,59	8 649,59
Frais d'annonce MAPA n° 01-2022 via SEM TERRITORIA	864,00		864,00	
Compteur	984,00		984,00	
PRE Bourges Plus	2 537,00		2 537,00	
Branchements Bourges Plus	4 469,00		4 469,00	
TRAVAUX	**1 663 276,94**	**0,00**	**1 085 375,45**	**577 901,49**
Travaux de désamiantage	14 258,13		14 258,13	
Réhabilitation du Château	**1 649 018,81**		**1 071 117,32**	**577 901,49**
Lot n°1 Gros œuvre - Déconstruction	230 814,43		177 849,94	52 964,49
Lot n°2 Charpente - Couverture nouvel estimatif	399 000,00		176 910,25	222 089,75
Lot n°3 Menuiseries extérieures - Serrurerie	233 000,00		165 000,00	68 000,00
Lot n°4 Ravalement	52 371,50			52 371,50
Lot n°5 Doublages - Cloisons	95 429,26		83 892,15	11 537,11
Lot n°6 Menuiseries intérieures	64 780,66		53 303,88	11 476,78
Lot n°7 Plafonds suspendus	21 154,02		15 709,97	5 444,05
Lot n°8 Revêtements de sols	40 321,94		31 983,43	8 338,51
Lot n° 9 Revêtements muraux	54 487,00		51 387,70	3 099,30
Lot n° 10 Plomberie-Chauffage-Ventilation	278 888,00		233 080,00	45 808,00
Lot n° 10 bis Sondes géothermiques	63 512,50			63 512,50
Lot n°11 Electricité - Courants Forts et Faibles	92 244,50		82 000,00	10 244,50
Lot n°12 Ascenseur	23 015,00			23 015,00
TOTAL	**1 897 355,22**	**73 445,00**	**1 185 434,93**	**638 475,30**

RECETTES

Recettes	Montants	taux de financement sur coût HT total de l'opération	observations
Subventions	**1 039 210,89**	**55%**	
ETAT - DETR	**543 225,00**	**29%**	
DETR 2022 sur tranche 1	343 225,00		Notifiée
DETR 2023 sur tranche 2	200 000,00		Notifiée
REGION	**195 500,00**	**10%**	
CRST via BOURGES PLUS			
sur travaux d'isolation du château Rozé - mesure 35	134 100,00		
sur chauffage et géothermie - mesure 36-4	61 400,00		conformément à enveloppe fléchée
DEPARTEMENT	**230 792,00**	**12%**	
Contrat Ville-Centre 2022-2026	230 792,00		Subvention fléchée - Taux 15 % sur travaux hors géothermie et MOE contrat en cours de rédaction
ADEME	**69 693,89**	**4%**	
ADEME			
sur étude de faisabilité en géothermie - 60 % sur étude	5 055,89		Notifiée et perçue
ADEME COT EnR - forfait	30 000,00		Validées par l'ADEME
ADEME CPER REGION	34 638,00		
Apport communal	**858 144,33**	**45%**	
DONT EMPRUNT	**500 000,00**		
TOTAL	**1 897 355,22**	**100%**	

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL69_2023-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL70_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL70_2023
« Installation d'un système de géothermie sur sondes verticales dans le cadre du projet de réhabilitation du château Rozé »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL70_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Vu la présentation des projets par la ville de Trouy dans le cadre du CRST 2018-2024 (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) ;

Vu les évolutions des projets de la ville de Trouy ;

Vu l'avenant n° 1 portant révision à mi-parcours du CRST 2018-2024 ;

Vu la thématique E « PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL », notamment la mesure n° 36-4 avec comme cadre de référence les « Géothermie à sondes verticales », où est inscrite l'opération de la ville de Trouy **« Installation d'un système de géothermie sur sondes verticales dans le cadre du projet de réhabilitation du château Rozé »** ;

Vu les consultations opérées dans le cadre de la restructuration et de la réhabilitation du château Rozé ;

Vu le plan de financement prévisionnel détaillé de l'opération « restructuration et réhabilitation du château Rozé tel qu'annexé ;

Vu le Budget primitif 2023, prévoyant les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité des travaux de l'opération « château Rozé » dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuel, référencée AP/CP n° 01-2021 ;

Considérant que la collectivité souhaite réaliser cette opération en 2023 et 2024 ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à approuver l'opération et le plan de financement en découlant ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE**
  - Le projet **« Installation d'un système de géothermie sur sondes verticales dans le cadre du projet de réhabilitation du château Rozé » mesure n° 36-4 du CRST 2018-2024 ;**
  - Le plan de financement de l'opération **« Réaménagement et restructuration du château Rozé »** ci-après pour un montant de **1 897 355,22 € HT** comprenant les travaux relatifs à **« l'installation d'un système de géothermie sur sondes verticales »** pour un montant de dépenses éligibles validées par l'ADEME à hauteur de **247 209,91 € HT** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région Centre-Val de Loire, au titre du CRST 2018-2024 de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus, une subvention à hauteur de **61 400 €**, soit un taux de financement de 25 % du montant des dépenses éligibles.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL70_2023-DE

Plan de financement - CRST 36-4			
Dépenses	**Montant € HT**	**Recettes**	**Montant**
ETUDES	20 000,00	**Aide CRST sollicitée sur géothermie mesure 36-4**	**61 400,00**
HONORAIRES ET FRAIS	160 445,44	bonification CRST (le cas échéant)	
AUTRES MISSIONS ETUDES ET TRAVAUX	53 632,84	Aide CRST sur isolation/ventilation mesure 35	134 100,00
TRAVAUX	1 663 276,94	Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER, ...)	0,00
dont dépenses éligibles géothermie/chauffage	***247 209,91***	Etat DETR 2022/2023	543 225,00
		ADEME sur étude faisabilité géothermie	5 055,89
		ADEME COT Enr CPER sur géothermie	64 638,00
		Département Contrat Ville-Centre 2022-2026	230 792,00
		Autofinancement dont emprunt	858 144,33
Total des dépenses	**1 897 355,22**	**Total des recettes**	**1 897 355,22**

La secrétaire,

Béatrice RATELET

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DETAILLE - RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU CHÂTEAU ROZE

DEPENSES

Nature des dépenses	montant HT ou nets	PHASAGE ET TRANCHES OPERATIONNELLES DE TRAVAUX		
		Etudes et Missions	Tranche 1 2022 Tranche ferme au 10/03/2023	Tranche 2 2023 tranche optionnelle au 10/03/2023
Etudes	**20 000,00**	**11 600,00**	**8 400,00**	**0,00**
Etude de Faisabilité réhabilitation du Château	7 800,00	7 800,00		
Etude d'opportunité Chaufferie bois Château	200,00	200,00		
Etude thermique	3 600,00	3 600,00		
Etude faisabilité Géothermie	8 400,00		8 400,00	
Assistant au maitre d'ouvrage	**27 425,00**	**21 175,00**		**6 250,00**
Mission de consultation maitrise d'œuvre et autres prestataires pour réhabilitation du château	7 525,00	7 525,00		
Mission de pilotage des missions de maitrise d'œuvre	9 975,00	9 975,00		
Mission de consultation des entreprises de travaux	3 675,00	3 675,00		
Mission d'assistance pour montage technique des dossiers de demandes de subvention	6 250,00			6 250,00
Maitrise d'œuvre	**133 020,44**	**35 720,00**	**61 120,23**	**36 180,23**
Réhabilitation du Château.	**110 776,87**	**30 220,00**	**55 928,44**	**24 628,44**
diagnostic et esquisse	6 800,00	6 800,00		
avant-projet	23 420,00	23 420,00		
études de projet	31 300,00		31 300,00	
assistance à la passation des contrats	3 600,00		1 800,00	1 800,00
visa des études d'exécution	3 476,87		1 738,44	1 738,44
études d'exécution	8 000,00		4 000,00	4 000,00
direction de l'exécution des travaux	30 580,00		15 290,00	15 290,00
assistance aux opérations de réception	3 600,00		1 800,00	1 800,00
Avenant n°1 MISSION SOLIDITE	**5 500,00**	**5 500,00**		
Avenant n°2 AJUSTEMENT HONORAIRES (en cours de préparation conformément aux clauses contractuelles du marché)	**10 283,57**		**5 191,79**	**5 191,79**
Pour sondes géothermie	**6 360,00**			6 360,00
Autres prestataires intellectuels	**27 479,67**	**4 950,00**	**13 035,67**	**9 494,00**
Etude sol	4 950,00	4 950,00		
Missions SPS	8 100,00		4 050,00	4 050,00
Missions CTC	10 888,00		5 444,00	5 444,00
Diagnostic avant travaux plomb amiante	3 541,67		3 541,67	
AUTRES FRAIS	**26 153,17**	**0,00**	**17 503,59**	**8 649,59**
Assurances DO (dommage ouvrage) et TRC (tous risques chantier)	17 299,17		8 649,59	8 649,59
Frais d'annonce MAPA n° 01-2022 via SEM TERRITORIA	864,00		864,00	
Compteur	984,00		984,00	
PRE Bourges Plus	2 537,00		2 537,00	
Branchements Bourges Plus	4 469,00		4 469,00	
TRAVAUX	**1 663 276,94**	**0,00**	**1 085 375,45**	**577 901,49**
Travaux de désamiantage	14 258,13		14 258,13	
Réhabilitation du Château	**1 649 018,81**		**1 071 117,32**	**577 901,49**
Lot n°1 Gros œuvre - Déconstruction	230 814,43		177 849,94	52 964,49
Lot n°2 Charpente - Couverture nouvel estimatif	399 000,00		176 910,25	222 089,75
Lot n°3 Menuiseries extérieures - Serrurerie	233 000,00		165 000,00	68 000,00
Lot n°4 Ravalement	52 371,50			52 371,50
Lot n°6 Doublages - Cloisons	95 429,26		83 892,15	11 537,11
Lot n°6 Menuiseries intérieures	64 780,66		53 303,88	11 476,78
Lot n°7 Plafonds suspendus	21 154,02		15 709,97	5 444,05
Lot n°8 Revêtements de sols	40 321,94		31 983,43	8 338,51
Lot n° 9 Revêtements muraux	54 487,00		51 387,70	3 099,30
Lot n° 10 Plomberie-Chauffage-Ventilation	278 888,00		233 080,00	45 808,00
Lot n° 10 bis Sondes géothermiques	63 512,50			63 512,50
Lot n°11 Electricité - Courants Forts et Faibles	92 244,50		82 000,00	10 244,50
Lot n°12 Ascenseur	23 015,00			23 015,00
TOTAL	**1 897 355,22**	**73 445,00**	**1 185 434,93**	**638 475,30**

RECETTES

Recettes	Montants	taux de financement sur coût HT total de l'opération	observations
Subventions	**1 039 210,89**	**55%**	
ETAT - DETR	**543 225,00**	**29%**	
DETR 2022 sur tranche 1	343 225,00		Notifiée
DETR 2023 sur tranche 2	200 000,00		Notifiée
REGION	**195 500,00**	**10%**	
CRST via BOURGES PLUS			
sur travaux d'isolation du château Rozé - mesure 35	134 100,00		
sur chauffage et géothermie - mesure 36-4	61 400,00		conformément à enveloppe fléchée
DEPARTEMENT	**230 792,00**	**12%**	
Contrat Ville-Centre 2022-2026	230 792,00		**Subvention fléchée - Taux 15 % sur travaux hors géothermie et MOE contrat en cours de rédaction**
ADEME	**69 693,89**	**4%**	
ADEME			
sur étude de faisabilité en géothermie - 60 % sur étude	5 055,89		Notifiée et perçue
ADEME COT EnR - forfait	30 000,00		
ADEME CPER REGION	34 638,00		Validées par l'ADEME
Apport communal	**858 144,33**	**45%**	
DONT EMPRUNT	**500 000,00**		
TOTAL	**1 897 355,22**	**100%**	

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL70_2023-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230628-DELI71_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DELI71_2023
Restructuration et réhabilitation du château Rozé : demande de subvention dans le cadre du projet de contrat de territoire « Ville-Centre » 2022 / 2026 du Département du Cher

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230628-DELI71_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Vu la nouvelle politique d'aménagement du territoire 2022-2026 du Conseil départemental du Cher ;

Vu le nouveau règlement des aides adopté par l'Assemblée Départementale du 17/10/2022 ;

Vu les thématiques prioritaires qui sont :
- Les services à population ;
- La santé ;
- La vitalité /revitalisation des centres-villes/centres-bourgs ;
- La transition écologique et énergétique ;
- La mobilité et le tourisme/patrimoine.

Vu le projet de contrat de territoire Ville-Centre 2022-2026 en cours de finalisation ;

Vu la liste des projets en voie d'inscription dans le cadre du contrat de territoire Ville-Centre 2022/2026 ;

Vu la fiche projet présentée par la ville de Trouy portant sur « **réhabilitation et restructuration du château Rozé (tranches 1 et 2)** » ;

Vu la lettre de Monsieur le Maire de Trouy en date du 13 juillet 2022 adressée à Monsieur le Président du Conseil départemental portant sur une demande de dérogation pour commencer les travaux avant la validation du contrat Ville-Centre 2022-2026 ;

Vu la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 20/06/2023 accordant à la ville de Trouy la dérogation demandée, cette autorisation ne préjugeant pas de la décision de l'Assemblée Départementale ;

Vu le plan de financement détaillée de l'opération « **réhabilitation et restructuration du château Rozé (tranches 1 et 2)** » tel qu'annexé ;

Vu le Budget primitif 2023, prévoyant les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité des travaux de l'opération « château Rozé » dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuel, référencée AP/CP n° 01-2021 ;

Considérant que l'opération « **réhabilitation et restructuration du château Rozé (tranches 1 et 2)** » constitue un projet favorisant principalement les services à la population ;

Considérant que les travaux de réhabilitation et restructuration du château Rozé ont débuté, il y a lieu de déposer en ligne la demande de subvention, via le portail du Conseil départemental ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE**
  - le projet de contrat de territoire Ville-Centre 2022-2026 présenté par le Département du Cher, lequel sera finalisé prochainement en vue de son adoption par l'Assemblée Départementale le 18 septembre 2023 après avis favorable des communes concernées ;
  - le plan de financement de l'opération « **réhabilitation et restructuration du château Rozé (tranches 1 et 2)** » pour un montant total HT estimé à **1 897 355,22 €**, tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat de territoire « Ville-Centre » 2022-2026, une subvention à hauteur de **235 906 €** représentant 12 % du montant total de l'opération et 15 % du montant des dépenses éligibles.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230628-DELI71_2023-DE

DEPENSES € HT			RECETTES			
Nature des dépenses	Montants	Dépenses éligibles présentées au Département	Financeurs	Montants	% sur opération	% sur dépenses éligibles
ETUDES	20 000,00		**Département du Cher Contrat Ville-Centre 2022-2026**	**235 906**	**12 %**	**15 %**
AMO	27 425,00		Europe (FEDER, FEADER, LEADER, préciser)	0		
MAITRISE D'ŒUVRE	133 020,44	133 020,44	**Etat DETR 2022/2023** *Montants notifiés* *DETR 2022 = 343 225 €* *DETR 2023 = 200 000 €*	**543 225**	**29 %**	
AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES	27 479,67	27 479,67	**ADEME**	**69 693,89**	**4 %**	
AUTRES FRAIS	26 153,17		*ADEME étude de faisabilité Montant notifié et perçu*	*5 055,89*		
TRAVAUX (tranches 1 et 2)	1 663 276,94	1 416 066,93	*ADEME Géothermie COT EnR/CPR Montant validé*	*64 638,00*		
			CRST 2018-2024 montant fléché	**195 500**	**10 %**	
			sur travaux isolation/ventilation	*134 100,00*		
			sur géothermie/chauffage	*61 400,00*		
			Sous-total des aides	**1 044 324,89**	**55 %**	
			Autofinancement : **-fonds propres** **-emprunt**	**853 030,33**	**45 %**	
TOTAL DES DEPENSES HT	**1 897 355,22**	**1 576 567,04 (*)**	**TOTAL DES RECETTES**	**1 897 355,22**		

(*) à noter : les dépenses présentées au Département correspondent aux montants HT

- De la totalité des travaux après déduction d'un montant de dépenses, estimé à 247 209,91 € HT, financé par le COT EnR pour la géothermie, soit 1 416 066,93 € HT
- Des maitrises d'œuvre et prestations intellectuelles, soit 133 020,44 € HT + 27 479,67 € HT = 160 500,11 € HT

La secrétaire,

Béatrice RATELET

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DETAILLE - RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU CHÂTEAU ROZE

DEPENSES

Nature des dépenses	montant HT ou nets	PHASAGE ET TRANCHES OPERATIONNELLES DE TRAVAUX		
		Etudes et Missions	Tranche 1 2022 Tranche ferme au 10/03/2023	Tranche 2 2023 tranche optionnelle au 10/03/2023
Etudes	**20 000,00**	**11 600,00**	**8 400,00**	**0,00**
Etude de Faisabilité réhabilitation du Château	7 800,00	7 800,00		
Etude d'opportunité Chaufferie bois Château	200,00	200,00		
Etude thermique	3 600,00	3 600,00		
Etude faisabilité Géothermie	8 400,00		8 400,00	
Assistant au maitre d'ouvrage	**27 425,00**	**21 175,00**		**6 250,00**
Mission de consultation maitrise d'œuvre et autres prestataires pour réhabilitation du château	7 525,00	7 525,00		
Mission de pilotage des missions de maitrise d'œuvre	9 975,00	9 975,00		
Mission de consultation des entreprises de travaux	3 675,00	3 675,00		
Mission d'assistance pour montage technique des dossiers de demandes de subvention	6 250,00			6 250,00
Maitrise d'œuvre	**133 020,44**	**35 720,00**	**61 120,23**	**36 180,23**
Réhabilitation du Château	**110 776,87**	**30 220,00**	**55 928,44**	**24 628,44**
diagnostic et esquisse	6 800,00	6 800,00		
avant-projet	23 420,00	23 420,00		
études de projet	31 300,00		31 300,00	
assistance à la passation des contrats	3 600,00		1 800,00	1 800,00
visa des études d'exécution	3 476,87		1 738,44	1 738,44
études d'exécution	8 000,00		4 000,00	4 000,00
direction de l'exécution des travaux	30 580,00		15 290,00	15 290,00
assistance aux opérations de réception	3 600,00		1 800,00	1 800,00
Avenant n°1 MISSION SOLIDITE	**5 500,00**	**5 500,00**		
Avenant n°2 AJUSTEMENT HONORAIRES (en cours de préparation conformément aux clauses contractuelles du marché)	**10 383,57**		**5 191,79**	**5 191,79**
Pour sondes géothermie	**6 360,00**			6 360,00
Autres prestataires intellectuels	**27 479,67**	**4 950,00**	**13 035,67**	**9 494,00**
Etude sol	4 950,00	4 950,00		
Missions SPS	8 100,00		4 050,00	4 050,00
Missions CTC	10 888,00		5 444,00	5 444,00
Diagnostic avant travaux plomb amiante	3 541,67		3 541,67	
AUTRES FRAIS	**26 153,17**	**0,00**	**17 503,59**	**8 649,59**
Assurances DO (dommage ouvrage) et TRC (tous risques chantier)	17 299,17		8 649,59	8 649,59
Frais d'annonce MAPA n° 01-2022 via SEM TERRITORIA	864,00		864,00	
Compteur	984,00		984,00	
PRE Bourges Plus	2 537,00		2 537,00	
Branchements Bourges Plus	4 469,00		4 469,00	
TRAVAUX	**1 663 276,94**	**0,00**	**1 085 375,45**	**577 901,49**
Travaux de désamiantage	14 258,13		14 258,13	
Réhabilitation du Château	**1 649 018,81**		**1 071 117,32**	**577 901,49**
Lot n°1 Gros œuvre - Déconstruction	230 814,43		177 849,94	52 964,49
Lot n°2 Charpente - Couverture nouvel estimatif	399 000,00		176 910,25	222 089,75
Lot n°3 Menuiseries extérieures - Serrurerie	233 000,00		165 000,00	68 000,00
Lot n°4 Revalement	52 371,50			52 371,50
Lot n°5 Doublages - Cloisons	95 429,26		83 892,15	11 537,11
Lot n°6 Menuiseries intérieures	64 780,66		53 303,88	11 476,78
Lot n°7 Plafonds suspendus	21 154,02		15 709,97	5 444,05
Lot n°8 Revêtements de sols	40 321,94		31 983,43	8 338,51
Lot n° 9 Revêtements muraux	54 487,00		51 387,70	3 099,30
Lot n° 10 Plomberie-Chauffage-Ventilation	278 888,00		233 080,00	45 808,00
Lot n° 10 bis Sondes géothermiques	63 512,50			63 512,50
Lot n°11 Electricité - Courants Forts et Faibles	92 244,50		82 000,00	10 244,50
Lot n°12 Ascenseur	23 015,00			23 015,00
TOTAL	**1 897 355,22**	**73 445,00**	**1 185 434,93**	**638 475,30**

RECETTES

Recettes	Montants	taux de financement sur coût HT total de l'opération	observations
Subventions	**1 039 210,89**	**55%**	
ETAT - DETR	**543 225,00**	**29%**	
DETR 2022 sur tranche 1	343 225,00		Notifiée
DETR 2023 sur tranche 2	200 000,00		Notifiée
REGION	**195 500,00**	**10%**	
CRST via BOURGES PLUS			
sur travaux d'isolation du château Rozé - mesure 35	134 100,00		conformément à enveloppe fléchée
sur chauffage et géothermie - mesure 36-4	61 400,00		
DEPARTEMENT	**230 792,00**	**12%**	
Contrat Ville-Centre 2022-2026	230 792,00		Subvention fléchée - Taux 15 % sur travaux hors géothermie et MOE contrat en cours de rédaction
ADEME	**69 693,89**	**4%**	
ADEME sur étude de faisabilité en géothermie - 60 % sur étude	5 055,89		Notifiée et perçue
ADEME CDT EnR - forfait	30 000,00		Validées par l'ADEME
ADEME CPER REGION	34 638,00		
Apport communal	**858 144,33**	**45%**	
DONT EMPRUNT	**500 000,00**		
TOTAL	**1 897 355,22**	**100%**	

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230628-DELI71_2023-DE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL72_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL72_2023
Stratégie pour la biodiversité : Approbation de la demande de financement dans le cadre du CRST 2018-2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL72_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Vu la présentation des projets par la ville de Trouy dans le cadre du CRST 2018-2024 (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) ;

Vu les évolutions des projets de la ville de Trouy ;

Vu l'avenant n° 1 portant révision à mi-parcours du CRST 2018-2024 ;

Vu la thématiques D « ACTION TRANSVERSALE DE STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE », notamment la mesure n° 31 où est inscrit le projet de la ville de Trouy portant sur **« l'acquisition de matériels pour la gestion différenciée des espaces verts et la mise en place d'actions pour la biodiversité ;**

Vu les consultations opérées pour élaborer le projet ;

Vu le Budget primitif 2023, prévoyant les crédits nécessaires à la réalisation d'une première tranche de travaux, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuel, référencée AP/CP n° 01-2021 ;

Considérant que la collectivité souhaite réaliser une première phase de travaux en 2023 et projette d'inscrire les tranches suivantes dans le prochain CRST ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **APPROUVE**
  - Le projet **« stratégie biodiversité - tranche 1 - 2023 »** ;
  - Le plan de de financement de l'opération ci-après pour un montant de **114 579,59 € HT** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région Centre-Val de Loire, au titre du CRST 2018-2024 de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus, une subvention à hauteur de **34 373.88 €,** représentant un taux de financement de 30 %.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : STRATEGIE BIODIVERSITE 1ère TRANCHE 2023				
DEPENSES	**MONTANT €**	**RECETTES**	**MONTANTS € DEMANDES**	**TAUX de financement de l'opération**
PLANTATION ET VEGETALISATION	**47 512,75**	**SUBVENTIONS**	**34 373,88**	**30%**
		CRST MESURE 31	34 373,88	
TRAVAUX	**15 600,00**	**Apport Ville de Trouy**	**80 205,71**	**70%**
ACQUISITION ET MATERIELS	**51 466,84**			
TOTAL € HT	**114 579,59**	**TOTAL €**	**114 579,59**	**100%**

La secrétaire,

Béatrice RATELET

MAIRIE de TROUY

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL74_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL74_2023
Approbation du plan de financement complémentaire, présenté par le SDE 18, relatif à la rénovation de l'éclairage de l'église, dans le cadre de la tranche 1 de l'avenue des Anciens Combattants

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL74_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu la délibération du 23/11/2006 par laquelle le Conseil municipal de Trouy a délégué au SDE la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ;

Vu la proposition du SDE 18 en date du 30/05/2023 relative au plan de financement prévisionnel complémentaire relatif à la rénovation de l'éclairage de l'église, correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de Trouy pour les travaux de dissimulation des réseaux électriques de l'avenue des Anciens Combattants, tranche 1 ;

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18 pour le montage financier des travaux, estimé de la façon suivante :

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE 50 %
Rénovation de l'éclairage de l'église	**30 669,38 €**	**15 334,69 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

La secrétaire,

Béatrice RATELET

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL75_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL75_2023

... de 1ère classe

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL75_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité ;

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut permettent de faire avancer deux agents ;

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, deux emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;

Considérant la manière de servir des agents concernés ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création de :

- deux emplois **d'adjoint administratif principal de 1ère classe,** permanents à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2023.
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoints administratifs
Grade : Adjoint administratif principal de 1ère classe
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 4

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de deux emplois **d'adjoint administratif principal de 1ère classe,** permanents à temps complet à compter du 1er juillet 2023 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

La secrétaire,

Béatrice RATELET

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL76_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL77_2023
Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe, à temps non complet à 30.54/35ème

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL76_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité ;

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer un agent ;

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, un emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe ;

Considérant la manière de servir de l'agent concerné ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création :

- d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe permanent à temps non complet à raison de 30.54/35ème

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2023.
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoints d'animation
Grade : Adjoint d'animation principal de 1ère classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe permanent à temps non complet à raison de 30.54/35ème à compter du 1er juillet 2023 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

MAIRIE de TROUY (Cher)

La secrétaire,

Béatrice RATELET

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DELI76_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL76_2023
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
Pour rendre : Accusé [illegible]

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DELI76_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2023 ;

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer un agent ;

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;

Considérant la manière de servir de l'agent concerné ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création de :

- d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2023.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : Adjoints administratifs
Grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe
- Ancien effectif : 5
- Nouvel effectif : 6

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe permanent à temps complet à compter du 1er juillet 2023 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

MAIRIE de TROUY (Cher)

La secrétaire,

Béatrice RATELET

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL78_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL78_2023
Création de 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
Pour renère : Agent Antonio MONTEIRO

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL78_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité ;

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer un agent ;

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe ;

Considérant la manière de servir de l'agent concerné ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création :

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2023.
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoints techniques
Grade : Adjoint technique principal de 1ère classe
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires à compter du 1er juillet 2023 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

La secrétaire,

Béatrice RATELET

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL79_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL79_2023
Création de 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL79_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité ;

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer un agent ;

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe ;

Considérant la manière de servir de l'agent concerné ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création :

- d'un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2023.
Filière : Médicaux social
Cadre d'emploi : ATSEM
Grade : ATSEM principal de 1ère classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2023 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

La secrétaire,

Béatrice RATELET

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230706-DEL80_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL80_2023
Création d'un poste de technicien principal de 2ème classe

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230706-DEL80_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée que,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le tableau des effectifs de l'année 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 avril 2014, déterminant les taux de promotion pour avancement de grade dans la collectivité ;

Considérant que les conditions d'avancement de grade fixées par le statut, permettent de faire avancer un agent ;

Considérant la nécessité de créer, en conséquence, un emploi de technicien principal de 2ème classe ;

Considérant la manière de servir de l'agent concerné ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création :

- d'un emploi de technicien territorial principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2023.
Filière : Technique
Cadre d'emploi : technicien territorial
Grade : technicien territorial principal de 2ème classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi de technicien territorial principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2023 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

MAIRIE de TROUY (Cher)

La secrétaire,

Béatrice RATELET

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL81_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL81_2023
Adhésion à la Centrale d'Achats Intercommunale mise en place par Bourges Plus

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL81_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2113-2 et suivant du Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de la Communauté d'Agglomération de Bourges, qui sera délibéré au Conseil communautaire du 29 juin 2023, de se constituer en centrale d'achats, afin de faciliter les achats des organisations publiques du territoire en mutualisant les compétences, d'accompagner l'indispensable essor de l'achat durable, d'optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés et de sécuriser l'achat public ;

Considérant que ce dispositif d'achat mutualisé, prévu par l'article L. 2113-2 du Code de la Commande Publique, est ouvert aux acheteurs publics de son territoire que sont les communes, les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les établissements publics de son territoire que la Communauté d'Agglomération finance ou contrôle ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération, agissant en qualité de centrale d'achats Intercommunale, exerce les missions de « passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services », c'est-à-dire un rôle d'intermédiation au stade de la mise en concurrence. En outre, elle peut également exercer un rôle accessoire d'activités d'achats auxiliaires ;

Considérant que les acheteurs publics demeurent libres de recourir en opportunité à la centrale d'achats pour tout ou partie de leurs besoins à venir ;

Considérant que les acheteurs recourant à la centrale d'achats pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence ;

Considérant que les dispositions prévues par la convention d'adhésion à la centrale d'achats ont pour objet d'organiser les rapports entre la centrale d'achats, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la commune décide de solliciter ce nouveau dispositif ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achats ci-annexée à la présente délibération et d'autoriser sa signature ;
- **DELEGUE** au Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision de recourir aux services de la centrale d'achats en tant que membre adhérent et la décision de signer les actes pris en conséquence.

MAIRIE de TROUY (Cher)

La secrétaire,

Béatrice RATELET

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL82_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL82_2023
Approbation de la reconduction d'adhésion à l'association ADEFIBOIS BERRY au titre de 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL82_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Vu la délibération N° 109-2020 du Conseil municipal du 20/11/2020 approuvant l'adhésion de la commune de Trouy à l'association ADEFIBOIS BERRY à hauteur d'une première cotisation annuelle de 200 € ;

Vu le bulletin d'adhésion 2023 présenté par Monsieur le Président d'ADEFIBOIS, Pascal COUTURIER, nous invitant à renouveler notre adhésion selon une cotisation annuelle à hauteur de 50 € ;

Considérant que cette adhésion a été approuvée dans le cadre la réhabilitation du château Rozé, patrimoine ancien, devant être exemplaire dans le développement des énergies renouvelables sur les équipements publics ;

Considérant l'accompagnement, l'étude d'opportunité et les conseils apportés gratuitement à la collectivité par ADEFIBOIS ;

Monsieur le Maire propose de reconduire l'adhésion de la ville de Trouy à ADEFIBOIS au titre de l'exercice 2023, à raison d'une cotisation annuelle de 50 € TTC ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Trouy à l'association ADEFIBOIS BERRY à hauteur d'une cotisation annuelle de 50 € pour l'exercice 2023 ;

- **DIT** que la dépense en découlant sera prise en charge au Budget 2023 de la commune.

MAIRIE de TROUY (Cher)

La secrétaire,

Béatrice RATELET

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL83_2023-DE

Ville de TROUY

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 27
Présent(s) : 17
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 2
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 25
Date de convocation : 20 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2023

Décisions et délibérations du Conseil municipal
Séance du 27 juin 2023

Délibération N° DEL83_2023
Participation au RASED pour l'année scolaire 2021/2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Gérard SANTOSUOSSO, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Jean-Yves IMBERT, Cécile FAUVET, Vincent BRIEND, Eliane NOYAT, Anne-Marie FERREIRINHO, Morgan BAJOUE, Alexandra CELLIER, Françoise PAJAK, Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Nadine MOREAU à Béatrice RATELET, Didier GEORGES à Stéphane DUFLOUX, Marc SOUDY à Rachel TANNEUR, Didier GUICHARD à Gérard SANTOSUOSSO, Chrystelle TEIXEIRA à Alexandra CELLIER, Maryline HOAREAU à Nathalie IMBERT, David NEDELEC à Franck BRETEAU, Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Absent(s) non représenté(s) : Romain DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Ne prennent pas part au vote : /

Secrétaire de séance : Madame Béatrice RATELET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 018-211802673-20230627-DEL83_2023-DE

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire expose que, depuis plusieurs années, la commune de Trouy participe au fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés).

Les RASED ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes.

La participation est fixée en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de la commune concernée ; à savoir 331 enfants concernés dans notre commune au titre de l'année scolaire 2021/2022 ;

Vu la convention qui lie les communes dans le cadre de la mise en place du **R**éseau d'**A**ide **S**pécialisée aux **E**nfants en **D**ifficultés, dont la ville de Trouy fait partie intégrante ;

Vu la proposition de maintenir à l'identique le montant de la participation par élève qui s'élève à 1,50 €, au vu du bilan financier positif de 1 540,83 € adopté au titre de l'année scolaire 2021/2022 ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la participation suivante pour la ville de Trouy, qui s'évalue donc à :

1,50 € x 331 enfants concernés = 496,50 €

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la participation au RASED pour l'année scolaire 2021/2022.
- **CONFIRME** que la dépense émanant de cette participation, sera imputée à l'article budgétaire 6288 du chapitre 011 du Budget principal de la commune 2023, dûment crédité à cet effet.

La secrétaire,

Béatrice RATELET

MAIRIE de TROUY (Cher)

Le Maire,

Franck BRETEAU

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 28/06/2023 : https://www.villedetrouy.fr